Le « fouet aux apaches ». — La série des conférences de l'Ecole de notariat de Paris s'est ouverte hier soir au Palais de Justice, sous la présidence de M. Busson-Billault, bâtonnier de l'ordre des avocats, assisté de M. Gautier-Rougeville, président des conférences, etc.

Me Leon Prieur a pris la parole sur le sujet suivant : « le Fouet aux apaches ». Après avoir rappelé combien la question des châtiments corporels était à l'ordre du jour, à une heure où la criminalité devient de plus en plus inquiétante, il a montré les résultats appréciables de l'usage du fouet, tel qu'il est appliqué en Angleterre, en Amérique et au Danemark.

Vers la fin du dix-huitième siècle, a-t-il dit en substance, une sensibilité de salon fut mise à la mode par les encyclopédistes et fit le procès des châtiments corporels. Mme de Genlis avait son petit temple de la bienfaisance dans son boudoir. D'adoucissements en adoucissements les prisons sont devenues un lieu de bien-être et de villégiature pour les malfaiteurs. La prison de Toulon coûte annuellement à l'Etat 650,000 francs, soit 2,000 francs par cellule. Que peuvent penser d'une pareille anarchie les ouvriers honnêtes et sages qui, après une vie laborieuse, ne songent qu'à abriter leur vieillesse dans une petite maison frappée des plus dures impositions ?

Chute d'une cheminée. — Ce matin, vers neuf heures, une cheminée a été renversée sur la chaussée, rue des Gravilliers, 90, par la violence du vent. Un négociant de la même rue, M. Fernand Méliscourt, fabricant d'enseignes, qui passait à ce moment, a été blessé à la tête. Il a dû être transporté à l'Hôtel-Dieu.

La mort de M. Rançon. — M. Barat, juge d'instruction, poursuit son enquête sur la mort de M. Rançon, l'ancien notaire trouvé asphyxié à son domicile, rue de Laborde. Hier, il avait convoqué Mlle Senaillet, l'amie du défunt, remise en liberté provisoire il y a quelques jours.

Mlle Senaillet a été confrontée avec Mlle Burguy, sa femme de chambre. On a déjà dit que la chambre à coucher de M. Rançon était séparée de celle de Mlle Senaillet par un petit salon. Or, Mlle Burguy avait, dans sa première déposition, déclaré qu'en accourant à l'appel de sa maîtresse indisposée elle avait senti l'odeur du gaz dans les trois pièces. Mais depuis lors elle est revenue sur cette déclaration et affirme qu'elle n'a senti l'odeur du gaz que dans la chambre de M. Rançon et dans celle de Mlle Senaillet et non dans le salon.

— Ce ne serait donc pas, a dit le juge, par infiltration que le gaz aurait pénétré dans la chambre, et il serait permis dès lors de supposer que l'inculpée avait ouvert le robinet du radiateur de sa propre chambre afin d'écarter tout soupçon en simulant un commencement d'asphyxie ?

Mlle Senaillet a protesté contre cette hypothèse. Elle n'a jamais ouvert le radiateur de sa chambre et le commencement d'asphyxie qu'elle a éprouvé provient bien du gaz qui, s'échappant de la chambre de M. Rançon, a traversé le salon. Me Pierro Dessaigne, remplaçant Me Henri-Robert, le défenseur de Mlle Senaillet, a fait alors remarquer que Mlle Burguy avait vu plusieurs personnes entre ces deux dépositions contradictoires et qu'elle avait pu être influencée.

Suicide d'un fonctionnaire municipal. — Trois passants qui traversaient le pont de Saint-Cloud, avant-hier soir vers neuf heures, entendaient une voix qui tout à coup s'élevait dans le silence de la nuit :

— Adieu mes amis ! Adieu pour toujours !

A ce moment, la silhouette d'un homme se dressait sur le parapet et aussitôt après les trois passants percevaient le bruit de la chute d'un corps dans l'eau.

Ils se mirent à la recherche du malheureux, mais emporté par les remous de l'eau il avait disparu immédiatement.

Sur le trottoir on trouvait un chapeau marqué aux initiales A. H., un parapluie, auquel était attachée une montre en or, et une lettre dont l'enveloppe portait l'en-tête de la mairie de Boulogne-sur-Seine. Cette enveloppe renfermait une feuille de papier sur laquelle étaient écrits ces mots :

Mes pauvres chéris,
Je meurs victime de la haine des hommes entre eux et de leur ambition.
Pardon ! Pardon ! Pardon !
Je souffre terriblement.
Tous mes derniers baisers pour vous !

Le papier ne portait pas de signature.

L'identité du suicidé a pu cependant être rapidement établie. C'est un fonctionnaire municipal de Boulogne, M. Alphonse Hembacher. Employé depuis plus de vingt-cinq à la mairie M. Hembacher, qui jouissait de l'estime et de la sympathie de toute la population, avait été nommé, il y a trois ans, chef du bureau de l'état civil. Il était père de deux enfants, dont l'aîné est élève à l'Ecole normale d'Auteuil, et le second, une fillette de quatorze ans, suit les cours du lycée Molière.

Quant à la cause du suicide, on croit la découvrir dans des irrégularités commises à l'occasion d'une élection complémentaire municipale qui eut lieu à Boulogne-sur-Seine, il y a trois mois.

On avait constaté qu'au troisième bureau de vote, où M. Hembacher remplissait les fonctions de secrétaire, il y avait quarante bulletins de plus que d'émargements. Saisi de l'incident, le conseil de préfecture annula l'élection.

Depuis lors, une campagne violente avait été menée contre le maire, M. Lagneau, dont le candidat avait été élu au premier tour. Une lettre ouverte affichée sur tous les murs de Boulogne disait qu'il y avait des fraudeurs à la mairie et que le maire les protégeait.

M. Lagneau, qui est très affecté du suicide de M. Hembacher, a donné les renseignements suivants :

Comme j'avais été avisé qu'on soupçonnait Hembacher, je l'appelai à mon bureau. Il nia énergiquement et ce n'est que mercredi matin, alors que je le demandais de nouveau pour préciser certains faits, qu'il finit par s'écrier :

— Ne cherchez plus, monsieur le maire, c'est moi !

— Malheureux, répondis-je, voilà quinze jours que je vous le demande.

J'invitai mon chef de bureau à reprendre son travail et j'allai aussitôt trouver le préfet de la Seine. L'irrégularité était, en somme, sans gravité. Dans le total des votants, il avait fait une erreur qu'il ignorait devoir profiter à tel ou tel candidat. Mais cette erreur, il s'obstina à ne pas vouloir la reconnaître, et, dans le but de la faire disparaître, il porta comme votants des électeurs, qui en réalité, n'avaient pas pris part au vote.

Des recherches entreprises aux abords de Saint-Cloud par des agents de la police fluviale, pour retrouver le corps de M. Hembacher, sont restées jusqu'à présent sans résultat.

Victime du devoir. — Nous avons dit, hier, qu'un inspecteur de la Sûreté, nommé Trojani, avait été blessé d'un coup de revolver par un malfaiteur au moment où il se disposait à l'appréhender, rue d'Hautpoul, dans le quartier du Combat. Voici les circonstances dans lesquelles cette agression s'est produite :

Trois jeunes gens s'enfuyaient à toutes jambes, vers trois heures de l'après-midi, dans la direction du parc des Buttes-Chaumont, poursuivis par un restaurateur, M. Lagoutte, 17, rue d'Hautpoul, chez qui ils venaient de se faire servir un copieux repas en négligeant d'en solder l'addition. Les agents Trojani et Colmar, qui passaient à cet instant, se mirent à leur poursuite. Comme ils allaient les appréhender, l'un des trois chenapans se retourna brusquement et tira un coup de revolver dans la direction de Trojani qui fut atteint au-dessus du sein gauche. Ses agresseurs prirent la fuite. Deux d'entre eux ont pu être arrêtés, ce matin, par le service de la Sûreté. Ce sont deux jeunes gens de dix-huit et vingt ans : Alexandre Petit, originaire de Doullens (Somme); Eugène Martinet, charretier, né à Paris et habitant rue Compans n° 20. Trouvés porteurs de poignards et de revolvers, tous deux ont été écroués au Dépôt.

Quant à l'agent Trojani, sa blessure est moins grave qu'on ne l'avait cru tout d'abord. Après avoir reçu des soins à l'hôpital Saint-Louis, il a été radiographié en attendant l'extraction de la balle qui ne pourra être faite que dans quelques jours. Il a été reconduit à son domicile. M. Lépine se propose de demander pour lui une médaille d'or au ministre de l'intérieur.

Fabrique clandestine d'alcool. — Les services de la régie et de l'octroi de Roubaix viennent de découvrir, au cours d'une perquisition opérée chez un soi-disant agent d'affaires, une véritable distillerie qui avait été installée dans la mansarde de la maison occupée par cet individu. Tout était disposé pour fabriquer mille litres d'alcool à la fois.

Huit fûts ou bonbonnes trouvés dans ce local en contenaient cinq cents litres. Tout le matériel a été saisi, et notamment cinq cuirasses doubles en zinc, servant au transport de l'alcool.

L'agent d'affaires en question était absent, ainsi que sa femme, au moment où la perquisition a été opérée.

Arrestation non maintenue. — Le nommé Marx Fischer, sujet allemand, dont nous avons annoncé hier l'arrestation à Belfort pour espionnage dans les forts des Hautes-Perches, Basses-Perches et la Miotte, ne sera pas poursuivi. L'enquête n'a relevé contre lui aucun fait sérieux. Fischer allait simplement visiter des camarades travaillant dans les forts de la place de Belfort.

Imprudence mortelle. — M. Martre, propriétaire à Sainte-Marie-de-la-Mer, arrondissement de Perpignan, était allé dans son garage pour vérifier le moteur de son automobile. Il commit l'imprudence de descendre dans la fosse avec une bougie allumée. Le feu se communiqua aux vapeurs de pétrole et une explosion se produisit.

M. Martre, horriblement brûlé, asphyxié par les gaz et la fumée, tomba mort au fond de la fosse. Le soir, ne le voyant pas rentrer, Mme Martre se rendit au garage et trouva le cadavre de son mari dans la fosse. Epouvantée elle appela au secours.

M. Joseph Pujol, adjoint au maire, se rendit sur les lieux pour procéder aux constatations légales. Il voulut descendre dans la fosse avec une bougie, mais une nouvelle explosion se produisit et l'adjoint fut horriblement brûlé au visage.

Le chauffeur du docteur Donnezan nommé Meliorat, appelé pour constatations médicales, qui avait voulu se porter au secours de M. Pujol, reçut à son tour des brûlures assez étendues et d'une certaine gravité.

Une autre personne, accourue, fut elle-même atteinte.

L'état des deux blessés est inquiétant.

L'assassinat de la limonadière de Draguignan. — Mme B..., demeurant à Trans (Var), s'est rendue hier soir au parquet de Draguignan et a déclaré que Marius Rubir, directeur d'un café-concert de Saint-Tropez, arrêté, il a trois jours, sous l'inculpation d'assassinat commis, il y a trois ans, sur la personne de Mme Marthe Prague, cafetière à Draguignan, était complètement étranger au crime.

Elle a désigné comme en étant l'auteur un boucher habitant une localité voisine.

Le prisonnier de la maison centrale de Nîmes, qui dénonça Marius Rubir, va être transféré à Draguignan, où des confrontations auront lieu entre Rubir, Mme B... et lui.

Un incendie a détruit hier soir une villa et un atelier de carrosserie y attenant, situés route de Rochemaure, à Montélimar. Les dégâts sont considérables, un stock important de bois et des carrosseries d'automobiles ayant été détruit.

INFORMATIONS DIVERSES

— La compagnie des courtiers assermentés au tribunal de commerce de la Seine a procédé au renouvellement de sa chambre syndicale pour l'année 1911. Ont été élus : MM. Ed. Moutard, président; Destreicher, syndic-rapporteur; Grosfillex, secrétaire; Franck, trésorier; Le Blanc, Gillet et Caflin, adjoints.

— Le banquet donné en l'honneur du docteur Eugène Delaunay a eu lieu hier soir à l'Elysée-Palace, sous la présidence du professeur Pozzi. La plupart des membres de la Société des chirurgiens de Paris et de nombreuses personnalités de la presse y assistaient.

De nombreux toasts ont été portés d'abord par le professeur Pozzi, puis par M. Strauss, sénateur, au nom de l'Association des journalistes républicains. Ont pris ensuite la parole : M. Le Bec, président de la Société des chirurgiens de Paris ; le docteur Monprofit, d'Angers ; le docteur Brochin, M. Chapsal.

Le docteur Saleil, au nom des anciens internes de l'hôpital Péan, a vivement remercié le docteur Delaunay de ce qu'il a fait dans cet hôpital libre pour l'éducation des praticiens. Répondant à son tour, le docteur Delaunay, après un hommage ému adressé à la mémoire de Péan, a montré comment, avec l'aide du docteur Brochin, tous deux avaient développé dans cet hôpital créé par lui un enseignement théorique et pratique qui répond à tous les besoins et permet aux praticiens d'opérer d'urgence dans les campagnes et de sauver des existences.

— Nous avons reçu pour l'*Œuvre de l'hospitalité de nuit* : de C. C., 100 fr., et pour le *Joyeux Noël* : de M. S., 5 fr., C. C., 50 fr., ensemble 55 fr., que nous envoyons à Mme Louis Grandeau, présidente de l'œuvre, 4, avenue de La Bourdonnais.

— *Nos enfants à l'étranger.* — La société « Concordia », grâce à son caractère universitaire et à ses relations en France et à l'étranger, a pu, dans l'année scolaire 1910 et surtout pendant les vacances, *gratuitement* échanger 212 jeunes gens et jeunes filles de douze à vingt ans, dont beaucoup entre la France, l'Allemagne et l'Angleterre ; elle a placé 170 élèves des universités ou des grandes écoles dans des familles et pensionnats de France et de l'étranger et procuré des correspondants à plus de 500 élèves de lycées, collèges, écoles normales et primaires supérieures.

Le secrétaire général, M. Langevin, professeur à l'école supérieure Colbert, se tient à la disposition des familles par lettre ou encore tous les jeudis de quatre à six heures, au siège de la société, 9, rue Christine. On ne saurait trop les engager à prendre leurs dispositions dès maintenant pour le placement ou l'échange des jeunes gens et des jeunes filles pendant les vacances de 1911.

TRIBUNAUX

A propos des manuels scolaires. — Les 10, 17 et 24 janvier dernier, l'abbé Tissier, curé de la paroisse de Medeyrolles, dans le Puy-de-Dôme, montait en chaire et avertissait ses fidèles que leurs enfants ne seraient pas admis à la première communion s'ils étudiaient l'histoire dans le manuel de Calvet compris sur la liste des ouvrages choisis par l'autorité départementale pour les écoles primaires.

Pour provocation directe de désobéissance aux actes de l'autorité, l'abbé Tissier fut poursuivi devant le tribunal correctionnel d'Ambert et condamné. Il fit appel et la cour de Riom l'acquitta.

Sur pourvoi du procureur général, la chambre criminelle de la Cour de cassation vient d'annuler cet arrêt et de renvoyer l'affaire devant la cour de Lyon.

La responsabilité communale. — L'an dernier, la 1re chambre supplémentaire du tribunal civil condamnait la ville de Sceaux à verser à Mlle Van Erkelen, à titre de provision, une somme de 2,000 francs, en attendant qu'un docteur commis comme expert ait fait connaître le résultat de l'examen qui lui était confié.

Le 21 juin 1908, un feu d'artifice avait été tiré dans le parc de la ville de Sceaux par l'artificier Duchemin et Mlle Van Erkelen avait été grièvement blessée à l'œil gauche par une baguette de fusée. L'œil est aujourd'hui perdu. D'où un procès en 40,000 francs de dommages-intérêts que le père de la jeune fille avait intenté à la ville de Sceaux, représentée par son maire, le commandant Pilate.

La ville de Sceaux, entendant décliner toute responsabilité, avait appelé en garantie l'artificier Duchemin, mais le tribunal avait condamné la ville et mis hors de cause l'artificier. « Attendu qu'en principe une ville peut être déclarée responsable de l'accident causé par une fusée,... qu'il appartenait au maire de la commune, chargé de la police municipale, de prévoir les mesures nécessaires en vue de la sécurité publique et d'en assurer l'exécution ; que, dans l'espèce, c'est la ville qui a choisi elle-même l'emplacement désigné et les agents chargés du service de surveillance »...

La 1re chambre de la cour, présidée par M. Bonnet, vient, après plaidoirie de Me René Renoult, avocat de la ville de Sceaux, d'infirmer la décision des premiers juges en autorisant cette ville à faire la preuve que l'artificier avait indiqué aux agents de police la zone de protection qu'ils devaient interdire au public. La cour ajoute qu'au cas où cette preuve serait faite, l'artificier serait responsable de l'accident.

Pour la restauration d'un château. — M. Jean Coquelin ayant acquis le château de Rueil, chargea un architecte connu de le restaurer. Le devis des travaux prévus par ce dernier s'élevait à 350,000 francs. La restauration du château opérée et M. Jean Coquelin ayant versé à peu près la somme prévue dans le devis, une centaine de mille francs lui furent de nouveau réclamés par six des vingt-deux entrepreneurs qui avaient exécuté les travaux. M. Jean Coquelin invita alors son architecte à lui soumettre un devis définitif et celui-ci lui présenta bientôt une facture totale d'environ 750,000 francs.

Le directeur de la Porte-Saint-Martin a refusé de payer. Les entrepreneurs l'ont assigné en référé et ont réclamé la nomination d'un expert, et M. Jean Coquelin assigne à son tour son architecte.

Le prix d'un coup de fouet. — Mlle Marie Marcilly, la charmante pensionnaire du théâtre Sarah-Bernhardt, passait en taxi-auto, le 10 juin dernier, boulevard des Italiens, quand son chauffeur se prit de querelle avec un cocher de fiacre, Joseph Ferry. A bout d'arguments, celui-ci lança à son adversaire un furieux coup de fouet qui atteignit la jeune actrice à l'épaule, et cela si cruellement qu'elle dut garder la chambre pendant trois jours.

Poursuivi devant la 11e chambre correctionnelle, Ferry vient d'être condamné à huit jours de prison, 50 francs d'amende et 300 francs de dommages-intérêts envers Mlle Marie Marcilly.

Après la grève des cheminots. — De notre correspondant du Mans :

C'est par un acquittement général que se sont terminés, hier soir, les débats du procès intenté à MM. Barbin et Chevalier, cheminots révoqués de l'Ouest-Etat, et à M. Richer, secrétaire de la Bourse du travail, poursuivis devant la cour d'assises de la Sarthe sous l'inculpation d'excitation de militaires à la désobéissance. Mes Uhry et Charles Ligneul avaient présenté la défense des accusés.

Les conclusions de la partie civile étant rejetées, purement et simplement, la Compagnie de l'Ouest-Etat est condamnée à tous les dépens.

Le bandit Grand en cour d'assises. — De notre correspondant de Nantes :

Les derniers témoins viennent de défiler devant la cour d'assises.

Grand n'a pas trahi un instant l'espoir de ses défenseurs, qui plaideront certainement la folie. Cet homme a une incroyable force de caractère, et n'étaient les déclarations formelles des médecins légistes, on serait pris de doute en vérité sur son état mental.

A la fin de l'audience, tentant un suprême effort, le président fit placer devant les yeux du bandit les vêtements tout tachés de sang de la pauvre petite Clémentine Fouché, corsage et chemise, où sont apparents les dix-sept coups de couteau dont il la frappa.

Grand, dit le président, voulez-vous une dernière fois renoncer à votre système, dont aucun des témoins que nous venons d'entendre n'est la dupe, et reconnaître que vous êtes bien l'auteur des crimes dont on vous accuse ?

Le bandit lève la tête imperceptiblement, agite les mains de ce geste nerveux qu'il a eu pendant tous les débats, puis retombe aussitôt dans son affaissement, sans un mot, sans un regard.

L'audience est levée alors et Grand est reconduit en prison, aussi indifférent aux cris hostiles de la foule qui l'attend au passage sur la place qu'à tous les événements qui ont été depuis quatre jours évoqués devant lui.

Demain, réquisitoire de M. Martin, procureur de la République, et plaidoiries de Mes Horvens et Rado de Saint-Guédos.

NÉCROLOGIE

On nous annonce la mort, après une longue et cruelle maladie, d'un des plus jeunes maîtres de la statuaire française, Eugène Boverie.

L'artiste avait à peine dépassé quarante ans. Ses débuts au Salon de 1893 avaient été retentissants. Son *Caïn* lui avait valu une médaille de seconde classe et un commencement de notoriété. La récompense qui lui fut décernée, deux ans après, par l'Institut pour son *Abandonnée*, le mit définitivement en vedette.

Il obtint en 1901 une première médaille. De 1901 à 1910, il créa deux œuvres maîtresses, le *Camille Desmoulins*, en bronze, qui est au Palais-Royal, et le *Baudin*, qui est rue du Faubourg-Saint-Antoine, morceaux puissants et souples, expressifs et pleins de vie. En même temps, il exécutait pour la ville de Verdun un monument commémoratif des défenseurs de la ville, dont le succès fut très vif. Le plus bel avenir lui était réservé s'il avait pu aller jusqu'au bout de sa carrière. La fatalité en a décidé autrement.

On annonce la mort de M. Dupuy, conseiller général républicain du Gers pour le canton de Miélan, maire de Castex.

Les obsèques de M. Léon Aucoc, membre de l'Institut, auront lieu le samedi 17 du courant, à dix heures très précises, en l'église Saint-Philippe-du-Roule où l'on se réunira. Ni fleurs ni couronnes.

Les obsèques de M. Quentin-Bauchart auront lieu demain samedi, à dix heures, en l'église Saint-Pierre de Chaillot. On se réunira à la maison mortuaire, 31, rue François-Ier.

Les personnes qui n'auraient pas reçu d'invitation sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La famille, ne pouvant répondre à tous, adresse ses remerciements aux nombreux amis qui lui ont témoigné leur sympathie.

LIBRAIRIE

LA REVUE

du 15 décembre contient entre autres

I. A. Fouillée..... / Prof. Grasset..... } *La Criminalité et la presse.*
II. Aug. Rodin..... *Le Dessin et la couleur.*
III. A. Schinz..... *Une République d'enfants.*
IV. Blasco Ibanez..... *Les Morts commandent* (suite).
V. Dr A. de Neuville. *L'Art de prolonger la vie.*
VI. A. Hamon..... *Un Molière contemporain.*
VII. A. Fribourg..... *Beaumarchais papetier* (documents inédits).
VIII. Ph. de Néry..... *Saints et possédés* (fin).
IX. H. de Gallier..... *Comment on causait autrefois* (fin).
X. G. Saint-Aubin.... *Le Catholicisme aux Etats-Unis.*

Etc., etc.

Les nouveaux abonnés pour 1911 reçoivent gratuitement plusieurs primes importantes. Paris, 45, rue Jacob.
Spécimen et prospectus gratuits sur demande.
Le n° 1 fr. 25. — Directeur Jean Finot.

Marie-Claire, le roman de Marguerite Audoux, qui vient d'obtenir le prix de la *Vie heureuse*, a paru dans la **GRANDE REVUE**. La primeur de la **Vie secrète**, d'*Edouard Estaunié*, le prix de l'an dernier, avait été également donnée par la **GRANDE REVUE** à ses abonnés.

En moins de quatre ans la **GRANDE REVUE** a publié une série de romans d'une variété et d'une valeur incomparables qui sont tous de premier ordre. Elle détient le record des romans à succès.

Citons au hasard : Forse che si, forse che no, de *G. d'Annunzio*; les Sept Pendus, d'*Andréïef*; le Cantique des Cantiques, de *Sudermann*; l'Ile de Volupté, de *Myriam Harry*; le Colosse de Rhodes, de *Jean Bertheroy*; l'Espoir, de *G. Lecomte*; la Vague rouge, de *Rosny*; le Talion, de *V. Margueritte*; la Rouille, d'*Emmanuel Bourcier*, etc.

La Grande Revue

La **GRANDE REVUE**, indépendamment de ses articles de fond, romans et nouvelles, et des études, enquêtes, monographies de la partie **Pages libres**, donne régulièrement des chroniques de quinzaine :

La Politique, par Pierre Baudin, sénateur, ancien ministre,
Les Théâtres, par Gustave Lanson, professeur à la Sorbonne,
Sur la vie, par Yves Scantrel-Suarès,
La Vie littéraire, par Ernest-Charles,
La Musique, par Louis Laloy,
La Vie et le droit, par Maxime Leroy,
Pédagogie et sociologie, par Maurice Kahn,

ce qui, ajouté à une **Revue des Revues** méthodique et à un **Memento bibliographique** complet forme un ensemble vraiment unique.

Abonnement : un an, 20 fr.; trois mois, 5 fr. 75.
La moins chère de toutes les Revues de premier rang
Envoi franco, sur demande, d'un numéro spécimen à l'administration : 37, rue de Constantinople, Paris.

LA REVUE DE PARIS

85 bis, faubourg Saint-Honoré.

Merveilleusement riche, ce numéro du 15 décembre où la **Revue de Paris** publie d'importantes *Lettres de Puvis de Chavannes* (1861-1876); commence un roman *Fils de Gueux*, par Emile Moselly, qui sera peut-être l'événement littéraire de la saison ; continue la curieuse et belle *Francesca da Rimini*, de Gabriele d'Annunzio, et l'ample et diverse et très amusante *Première « Education sentimentale »* ; de Gustave Flaubert; avec cela deux articles de la plus haute importance pour notre politique intérieure et extérieure, *Régions françaises*, par P. Vidal de la Blache; *Câbles sous-marins et Défense nationale*, par ***; enfin de charmantes *Poésies* de Léonce de Joncières, et de piquantes *Anecdotes anglaises*, choisies par R. B. de Malherbe dans les délicieux « Souvenirs » de Lady Cardigan.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
PARIS	48 »	24 »	12 »
SEINE ET SEINE-ET-OISE	51 »	25 50	12 75
DÉPARTEMENTS	54 »	27 »	13 50
ÉTRANGER (UNION POSTALE)	60 »	30 »	15 »

REVUE SCIENTIFIQUE

Fondée en 1863. — Dr Prof Mourou, de l'Acad. de Médecine

Le plus ancien, le plus général, le plus complet des organes scientifiques français.

Souvenirs d'une jeunesse naïve et d'une adolescence tourmentée, effroi de l'échafaud, espoir d'une grâce présidentielle, telles sont les sensations d'un condamné à mort que Nonce Casanova décrit dans son nouveau roman le *Journal à Ménesse*, en un argot savoureux et vrai. (Voir aux annonces.)

A l'occasion des Etrennes, la librairie *E. Flammarion* offre au public un choix varié d'ouvrages, qui obtiennent un véritable succès. (Voir aux annonces.)

SPORT

AÉRONAUTIQUE

PARIS-BRUXELLES ET RETOUR

Il ne reste plus aux aviateurs que quinze jours pour disputer l'épreuve Paris-Bruxelles et retour, dotée par l'Automobile-Club de France de trois prix de 100,000, 30,000 et 20,000 francs.

Trois pilotes seulement sont régulièrement engagés à l'heure actuelle pour tenter un essai. Ce sont : MM. le comte de Lambert, Tabuteau et Legagneux.

Rappelons que le prix de 100,000 francs est actuellement détenu par l'aviateur hollandais Wynmalen, par 36 heures.

LES EXCURSIONS EN DIRIGEABLE

Le dirigeable Astra *Ville-de-Pau* a effectué hier la première ascension de sa saison d'hiver.

Parti à deux heures quarante de l'après-midi du parc, il y atterrissait à trois heures quarante, après avoir évolué au-dessus de la ville et du gave de Pau.

Cette première ascension permet à la Compagnie générale transaérienne d'espérer obtenir cet hiver un beau succès dans son entreprise d'excursions aériennes.

AUTOMOBILISME

UN TRAINEAU AUTOMOBILE

Une des curiosités du Salon de l'automobile actuel est le traîneau Coanda-Grégoire exposé sur le stand de la Société Grégoire. On remarque également sur ce stand une voiture de 12 chevaux 80×160 qui peut atteindre la vitesse de 100 kilomètres à l'heure.

BOWLING

LE BOWLING AU HAVRE

On annonce la réouverture de la salle de bowling du Cirque havrais. Les pistes viennent d'être mises en état, et les amateurs havrais vont pouvoir se livrer à leur sport favori.

Une équipe de tout premier ordre a, paraît-il, l'intention de se mettre sur les rangs pour disputer la belle coupe offerte par la Compagnie Brunswick française, ce qui promet d'intéressantes parties.

PETITES NOUVELLES

LE BANQUET PEUGEOT

La Société des cycles et automobiles Peugeot a donné hier au Palais d'Orsay un banquet qui a réuni quatre cents convives.

Au champagne, des discours ont été prononcés par MM. Armand et Robert Peugeot, M. Borne, sénateur, M. Réville, député, et MM. Sicot, Desgranges et Ballif, président du Touring-Club de France.

AVIS ET COMMUNICATIONS

LA LUTTE CONTRE LE FEU

Essais de l'extincteur de M. l'abbé Daney

Des essais publics d'extinction d'incendie par l'appareil de M. l'abbé Daney, dont il est tant question depuis quelque temps, ont eu lieu à Lyon.

Dans la foule qui était venue assister à ces essais, nous mentionnerons tout d'abord M. Chalumeau, qui représentait le maire de Lyon; MM. le commandant Marchand et le lieutenant Pégoud; M. Esprit, mécanicien chef des sapeurs-pompiers; puis M. Gourju, conseiller général et conseiller municipal; M. Gros, ingénieur en chef du département, plusieurs maires des communes voisines et notamment ceux de Villeurbanne et de Neyron.

Il y avait également là des industriels, qui connaissant les avantages des extincteurs étaient venus se rendre compte de la supériorité de l'appareil Daney.

On mit le feu à une pyramide de caisses s'élevant à près de dix mètres de haut, remplies de copeaux arrosés copieusement d'essence. La pyramide fut immédiatement tout entière en feu.

Un appareil déversa alors sur le foyer ardent un liquide noirâtre, mélange de gaz ignifuges et de sels, projeté avec force. Instantanément les flammes s'éteignent et de l'énorme brasier plus aucune trace de feu n'apparaît.

De nouveau on jette de l'essence sur les planches noircies et on y met le feu, mais seule l'essence brûle. Tout ce qui a été atteint par le jet de l'extincteur Daney reste incombustible.

L'expérience est en somme absolument concluante et on doit féliciter sans réserve le modeste prêtre dont la géniale invention nous rend enfin facilement maîtres du feu.

Grand Marnier LIQUOR

THÉATRES

Ainsi que nous l'avons dit dès hier, c'est mardi prochain qu'aura lieu à l'Odéon la répétition générale de *Roméo et Juliette* ; elle sera donnée non pas le soir, ce qui l'aurait fait coïncider avec celle de l'Opéra, mais dans l'après-midi.

Par suite, les deux premiers jours de la semaine prochaine seront employés de la façon suivante : lundi après-midi, à la Gaîté, répétition générale de *Don Quichotte*; lundi soir, au théâtre Sarah-Bernhardt, répétition générale des *Noces de Panurge*; mardi après-midi, à l'Odéon, répétition générale de *Roméo et Juliette*, et mardi soir, à l'Opéra, répétition générale du drame lyrique de M. Georges Hüe, *le Miracle*.

— Ce soir :

A la Comédie-Royale, à huit heures et demie, pour l'inauguration de la nouvelle salle, première représentation : 1° Avant-propos de M. Jacques Redelsperger ; 2° *Excelsior*, revue en huit tableaux de MM. Nozière et Mirande, interprétée par M. Mayol, Mlles Derminy, Alice Bonheur, Emilienne d'Alençon, Suzanne Derval, Routchine, Lise Brévannes, Renée Blacke, MM. Victor Henry, Jean Guity, Ferréol, etc., etc.

— Voici les prochains spectacles de l'Odéon :

Ce soir, demain samedi (soirée), dimanche (matinée et soirée), *les Trois sultanes* et *les Fourberies de Scapin*; lundi, *les Affranchis*, *les Trois sultanes*; mardi (matinée), répétition générale de *Roméo et Juliette* (soirée), *les Affranchis*, *les Trois sultanes*; mercredi, première représentation de *Roméo et Juliette*; demain samedi, à deux heures, *les Affranchis*; jeudi prochain (matinée), *le Médecin malgré lui* (représentations de M. Dranem), conférence par M. Tristan Bernard.

— A l'Opéra-Comique.

Demain commencera, à l'Opéra-Comique, la deuxième série des Concerts historiques de la musique consacrés aux maîtres du *bel canto*. Au programme, les œuvres de Gio Battista Buononcini, Antonio Caldara, Emanuele d'Astorga, Leonardo Vinci, Gio Battista Pergolesi, Nicolo Porpora, Leonardo Leo, Rinaldo da Capua, Nicola Jommelli, Baldassare Galuppi.

Après une conférence de M. Expert, concert. Au programme : les morceaux les plus célèbres de ces différents auteurs, interprétés par Mmes Mérentié, Jane Hatto, Mathieu Lutz, Nicot-Vauchelet, Alice Raveau, Charbonnel, Espinasse, MM. Francel, Féodorof, Vigneau, Belhomme et Coulomb.

— M. Gabriel Astruc a reçu de M. Chaliapine le télégramme suivant :

« Apprends bruit répandu sur mon concours dans des opéras russes au printemps prochain. Très étonné, prie démentir énergiquement puisque pas un mot de vrai.

» Chaliapine. »

— Quatrième et dernier récital de la « Maison du Lied », salon des Agriculteurs, lundi 19 décembre. — Programme : *Chansons de Burns* (Paul Vidal et comte Serge-Léon Tolstoï). — *Chants espagnol, italien, français, hébraïque* (Maurice Ravel). — *Chants flamand et écossais* (Alexandre-Georges). — *Chants russes* (A. Olénine) et *Chants et Dits populaires*, de Moussorgski. — *Après la bataille*. — *Le Dit de l'Innocent*. — *Le Dit de l'Orphelin*. — *Berceuse du pauvre*. — *Le Hopak*. — Billets de 10 francs à 1 franc, à la salle, chez les éditeurs Durand, Grus, Eschig, Fortin et à l'Administration de concerts A. Dandelot, 83, rue d'Amsterdam.

— A l'université des *Annales*, demain samedi, à cinq heures : « Ce qu'on chantait aux fêtes carillonnées », conférence par M. René Garnier. Audition des Chanteurs de Saint-Gervais, sous la direction de M. Léon Saint-Requier et de Mme Thekla Bruckwilder-Rockstroh.

— A l'Ecole des hautes études sociales, M. Camille Le Senne fera son feuilleton parlé hebdomadaire lundi 19 décembre, à quatre heures un quart, sur *les Polichinelles* (audition de Mme Gabrielle Fleury, M. Rablet, M. Praxy).

— *Les Visions d'Orient*, de Gervais Courtellemont, dont le beau spectacle enchanta les amateurs de beaux décors et de voyages lointains, vont renaître, transportées salle Récamier, près du Bon Marché, par M. Georges Loiseau.

Du 20 décembre au 2 janvier inclus, *les Visions d'Orient* paraîtront deux fois en matinée à trois heures et quatre heures et demie, et le soir à huit heures et demie, avec un programme incomparable qui comprend l'Egypte, la Turquie, la Syrie, la Palestine, l'Espagne, l'Italie, etc.

— De Monte-Carlo. — La « première » de *Rhodope*. — Un succès éclatant vient d'accueillir l'opéra comique de MM. Paul Ferrier et Paul de Choudens, monté par M. René Comte-Offenbach, et pour lequel M. Louis Ganne a composé une partition toute mélodique d'une franche gaieté.

Le poème est tiré d'une ancienne légende d'Egypte. Le rôle de Rhodope a été créé par Mlle Mariette Sully, plus exquise, plus attirante que jamais. M. G. Foin s'est fait applaudir ainsi que Mmes A. Gril, Mary Théry, et MM. Poudrier, Maurice Lamy, Maury et Fernal.

SPECTACLES DU VENDREDI 16 DÉCEMBRE

THÉATRES

Opéra, 8 h. 1/4. — Aïda.
Samedi : la Damnation de Faust. — *Lundi* : Faust.
Français, 8 h. 1/4. — Les Caprices de Marianne; On ne badine pas avec l'amour.
Samedi, lundi : les Marionnettes. — *Dimanche* (mat.) : les Affaires sont les affaires; (soirée) : Chez l'Avocat; la Faute d'un autre; le Monde où l'on s'ennuie. — *Mardi, jeudi* : Comme ils sont tous. — *Mercredi* : les Plaideurs; Poésie; Bérénice. — *Jeudi* (mat.) : le Comédien de Corneille; la Nuit d'août; Aux poètes sincères : l'Apothéose de Musset; l'Aventurière.
Opéra-Comique, 8 h. — Manon.
Samedi : Macbeth. — *Dimanche* (mat.) : Joseph; Richard Cœur-de-Lion; (soirée) : la Tosca. — *Lundi* : le Jongleur de Notre-Dame; le Chalet.
Odéon, 8 h. 1/2. — Les Fourberies de Scapin; les Trois Sultanes.
Samedi (soirée), *dimanche* (mat. et soirée) : les Fourberies de Scapin; les Trois Sultanes. — *Samedi* (mat.) : les Affranchis. — *Lundi* : les Trois Sultanes; les Affranchis. — *Mardi*, répétition générale. — *Mercredi, jeudi* : Roméo et Juliette. — *Jeudi* (mat.) : le Médecin malgré lui.
Gymnase, 8 h. 3/4. — La Fugitive.
Vaudeville, 9 h. — Montmartre.
Variétés, 8 h. 1/4. — La Partie d'échecs; le Bois sacré.
Gaîté-Lyrique, 8 h. — Quo vadis ?
Samedi : le Trouvère. — *Dimanche* (mat.) : la Juive; (soirée) : l'Africaine. — *Lundi* : la Juive. — *Mardi* : Quo vadis ? — *Mercredi,